

En coulisses

La direction de la communication

Avec différents supports de communication, la direction de la communication de Rambouillet Territoires a pour objectif de développer la communication et la visibilité de la communauté d'agglomération auprès de la population, des entreprises et des médias.

L'équipe de la communication assure la promotion des actions réalisées par la communauté d'agglomération en lien avec la stratégie politique des élus.

Ses principales missions

- ▶ Conception, réalisation et gestion d'outils d'information : le magazine communautaire : RT Mag ; le site Internet : rt78.fr ; les réseaux sociaux : Facebook, X (anciennement Twitter), Iliwap et LinkedIn ; affiches, brochures, dépliants ; plaquette culturelle de la saison artistique de Rambouillet Territoires ; guide découverte de l'Office de tourisme ;
- ▶ Relations avec la presse (communiqués et dossiers de presse) ;
- ▶ Coordination de la communication des différentes structures de la communauté d'agglomération ;
- ▶ Organisation d'événements spécifiques (la cérémonie des voeux de Rambouillet Territoires, les journées Développement durable, etc.) ;
- ▶ Support, conseil et soutien logistique pour d'autres événements (inaugurations, Intervillages, etc.).

Le service urbanisme et programmation de l'habitat

Environ 900 dossiers de demandes d'urbanisme arrivent chaque année au service Urbanisme et Programmation de l'habitat de Rambouillet Territoires. Cinq agents y travaillent.

Si la compétence urbanisme n'a pas été transférée par les communes à la communauté d'agglomération, 32 communes (toutes sauf Rambouillet, Le Perray-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi et Les Bréviaires) lui ont néanmoins délégué une large part de l'instruction des autorisations d'urbanisme, dont des permis de construire, de démolir, d'aménager et de travaux pour les ERP (établissements recevant du public).

Chaque mairie reste le premier interlocuteur, la porte d'entrée, pour les dépôts de dossiers par les habitants. Les instructeurs de Rambouillet Territoires réalisent ensuite l'instruction technique et

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

17-12-2025 08:44

<https://www.rt78.fr/agglo/en-coulisses>

juridique des dossiers. Ils rédigent des courriers aux pétitionnaires - personnes morales ou physiques auteurs de la demande d'autorisation ou de permis - pour les informer des éventuelles pièces complémentaires à apporter et des délais d'instruction. Ils ne reçoivent pas de public.

Les instructeurs consultent un certain nombre d'organismes en fonction du projet analysé (ENEDIS, les services liés aux réseaux, à l'eau potable et à l'assainissement, le département, la commission locale de l'eau, l'agence régionale de santé, etc.) pour s'assurer de sa faisabilité. Les communes ayant chacune leur propre PLU, elles appliquent des règles d'urbanisme spécifiques auxquelles doivent se référer les instructeurs (matériaux conformes au PLU, distances de voisinage, ouvertures, stationnement, etc.). Les instructeurs s'informent du contexte local auprès de la commune concernée. Rambouillet Territoires rédige ensuite un arrêté, conforme au droit de l'urbanisme et au PLU en vigueur dans la commune, et le propose au maire qui en est le signataire.

Les instructeurs ont également un rôle de conseil important vis-à-vis des communes avec qui ils instaurent une relation de proximité et de confiance. Ils dispensent des formations et apportent une aide technique, notamment pour l'utilisation du logiciel d'instruction fourni par Rambouillet Territoires et mutualisé pour 35 communes.

La direction Urbanisme et Programmation de l'Habitat est un service transversal. Il est en lien avec le service SIG (système d'information géographique), notamment pour le Schéma de cohérence territorial (SCoT) et la planification de l'urbanisme sur l'ensemble du territoire, avec la direction du développement économique pour l'évolution des zones d'aménagement concerté (ZAC), avec le service des infrastructures pour les réseaux et la voirie, avec le service eau et assainissement, le service environnement, etc.

>> [Cliquez ici pour accéder à la page dédiée .](#)

La direction des infrastructures

La direction des infrastructures de Rambouillet Territoires joue un rôle essentiel dans la gestion, l'entretien et la sûreté du fonctionnement du patrimoine, soit acquis directement par la communauté d'agglomération, soit mis à disposition par les communes.

Le rôle de la direction des infrastructures est polyvalent. Elle conseille la communauté d'agglomération sur ses projets d'aménagement, accompagne la mise en œuvre des opérations structurantes et optimise l'utilisation des fonds publics grâce à des choix techniques rationnels. De plus, elle veille à entretenir le patrimoine de la meilleure manière possible tout en maîtrisant les coûts, notamment en privilégiant le préventif au curatif et en sélectionnant les meilleurs matériaux.

Le périmètre d'action de la direction couvre un vaste ensemble d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements divers répartis sur l'ensemble du territoire :

- ▶ les zones d'aménagement concerté (ZAC),
- ▶ le centre aquatique des Fontaines et la piscine des Molières,
- ▶ les deux établissements du conservatoire Gabriel Fauré,
- ▶ les deux bureaux de l'office de tourisme,

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

17-12-2025 08:44

<https://www.rt78.fr/agglo/en-coulisses>

- ▶ les gymnases,
- ▶ la base de loisirs,
- ▶ les aires d'accueil des gens du voyage,
- ▶ les micro-crèches,
- ▶ les aires de loisirs et sportives,
- ▶ le parking de la gare de Gazeran,
- ▶ les bâtiments communautaires,
- ▶ etc.

Pour mener à bien ces missions, elle est composée d'un directeur, d'une assistante et de **trois services spécialisés**.

Le **service bâtiments** est chargé de l'entretien et de l'exploitation des bâtiments. Il travaille en étroite collaboration avec des prestataires extérieurs et assure le suivi technique du patrimoine. Il centralise également les consommations (fluides) tout en pilotant les opérations d'investissement (constructions et réhabilitations).

De son côté, le **service voirie** est chargé de l'entretien des infrastructures intercommunales routières et des espaces verts des zones d'activités, incluant la maintenance des routes, afin d'assurer leur sécurité et leur bon fonctionnement. De plus, il s'occupe de l'aménagement des zones d'activités et de la création d'équipements de loisirs, tels que les parcours sportifs, les terrains multisports et les aires de jeux.

Les **services généraux** fournissent un appui transversal, allant de l'assistance logistique aux événements institutionnels, à la gestion du mobilier en passant par la maintenance et la réparation des équipements sportifs et de loisirs de proximité. Ils assurent également la gestion du parc des véhicules communautaires et le suivi du marché d'entretien des locaux au sein des bâtiments communautaires.

La direction des infrastructures œuvre ainsi quotidiennement pour garantir le bon fonctionnement et la pérennité des infrastructures, des bâtiments et autres équipements dédiés au service des habitants du territoire.

>> Cliquez ici pour accéder à la page dédiée .

La direction des affaires juridiques et de la commande publique

Bien qu'œuvrant dans l'ombre, la direction regroupant la commande publique et les affaires juridiques joue un rôle important au sein de la communauté d'agglomération. Composée de deux branches d'activités distinctes mais complémentaires, elle assure une gestion efficace et conforme des procédures d'achat et apporte des conseils juridiques spécialisés à l'ensemble des services communautaires.

La commande publique

La « commande publique » est une notion qui regroupe l'ensemble des contrats passés par les pouvoirs publics pour répondre à leurs besoins (services, fournitures ou travaux). Elle englobe ainsi tous les contrats d'achat qui doivent respecter des obligations, plus ou moins strictes, de mise en concurrence.

Dès qu'un besoin se manifeste au sein de la communauté d'agglomération, une procédure d'achat appropriée est lancée dont la complexité varie en fonction du montant en jeu. Il s'agit de diffuser la publicité du besoin (en particulier pour les marchés d'un montant supérieur à 40 000 €) et de mettre les entreprises en concurrence. Les structures publiques sont tenues de garantir la transparence, l'égalité de traitement entre les entreprises concurrentes et un égal accès de chaque candidat à la commande publique. Un règlement de consultation est établi à cet effet, incluant des critères pondérés d'évaluation des offres.

L'ensemble des démarches est dématérialisé (procédures, contrats signés électroniquement). La direction veille à la conformité de chaque étape, garantissant ainsi le respect des réglementations en vigueur.

Les affaires juridiques

Créée il y a un an, la branche des affaires juridiques a été intégrée à la direction de la commande publique, bénéficiant ainsi des compétences des juristes formés en droit public déjà présents. Cette intégration permet de gagner en praticité, rapidité et réactivité. La direction prodigue ainsi des conseils dans divers domaines (urbanisme, occupation du domaine public, mises en demeure...), dans la limite des compétences exercées par la communauté d'agglomération. Elle participe pour l'aspect juridique à la mise en œuvre de projets tels que la création de la ZAC (zone d'aménagement concerté) du Gros Chêne aux Essarts-le-Roi ou la concession du parking de la gare de Gazeran.

En cas de contentieux, la direction peut assurer une représentation juridique ou réaliser les productions nécessaires. Toutefois, pour les litiges les plus complexes, elle collabore avec un cabinet d'avocats externe. L'accès à une base de données juridique en ligne permet à la direction de rester à jour avec les évolutions légales et réglementaires.

Les assurances

La direction est également en charge des contrats d'assurance de la communauté d'agglomération, gérant le suivi et la déclaration des sinistres. Pour les contentieux majeurs, elle bénéficie du soutien d'avocats spécialisés.

Les systèmes d'information géographique

Les systèmes d'information géographique (SIG) sont des outils importants pour la gestion et la planification des territoires. Ils permettent de rassembler, analyser et visualiser des données géographiques. Le service SIG a pour mission de créer et gérer une base de données de référence pour répondre aux besoins des services de la communauté d'agglomération et des

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

17-12-2025 08:44

<https://www.rt78.fr/agglo/en-coulisses>

communes.

La géomatique et les systèmes d'information géographique (SIG)

Née dans les années 1960-1970, la notion de géomatique (contraction des termes géographie et informatique) est présente dans notre quotidien partout où la compréhension et la visualisation du territoire est nécessaire. Elle donne la possibilité de mieux faire face aux enjeux actuels tels que les risques environnementaux, les crises démographiques ou les défis de santé publique. Elle regroupe l'ensemble des outils et méthodes permettant de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques.

C'est dans ce cadre qu'a été développé le système d'information géographique (SIG), un outil facilitant le traitement d'importantes quantités de données pour en extraire de l'information utile, géolocalisée. Il s'agit d'un système informatique qui permet, à partir de différentes sources, de collecter, de gérer, d'analyser et de combiner des données spatiales identifiées par leurs coordonnées géographiques (adresse, parcelle, coordonnées x, y...).

Ces données peuvent être représentées sous diverses formes : points, lignes, surfaces... Chaque élément – bâtiment, parcelle, arbre – est ainsi représenté. Associés les uns aux autres, ces éléments représentent au mieux la réalité du terrain.

Les données géographiques sont issues de sources différentes. Certaines sont mesurées directement sur le terrain (relevés topographiques) ou captées à distance (données GPS, photos aériennes, images satellites), saisies à partir de cartes ou de plans existants ou récoltées par des organismes de production de données.

Elles sont ensuite stockées dans un système de gestion de base de données. On peut y inscrire, chercher, modifier, trier, extraire diverses informations liées à ces données. Une fois que les coordonnées géographiques ont été attribuées, le système permet de les normaliser et d'en extraire des cartes, des analyses statistiques, des tableaux ou des graphiques.

Le rôle du service SIG

Le rôle du service SIG est de veiller à la bonne gestion des outils, de s'assurer que les données sont toujours à jour et adaptées aux besoins des services et des communes. Le service accompagne les autres services de la communauté d'agglomération, de l'urbanisme aux infrastructures en passant par le développement économique.

Les SIG sont utilisés dans de nombreux domaines tels que la gestion foncière et cadastrale (recensement des propriétés, calcul de surface), la planification urbaine (plans d'occupation des sols et d'aménagement), la gestion des transports (voies de circulation, signalisation routière), la gestion des réseaux (assainissement, gaz, électricité, téléphone), la gestion du patrimoine (espaces verts, parcs, jardins), les applications topographiques (travaux publics et génie civil), les applications liées à la sécurité civile (prévention des risques naturels et technologiques), la gestion des ressources naturelles (protection de l'environnement, études climatologiques ou hydrographiques).

Ainsi, le SIG a montré son utilité lors de la modification de l'intérêt communautaire, notamment

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

17-12-2025 08:44

<https://www.rt78.fr/agglo/en-coulisses>

pour la définition des zones d'activités. Il intervient également en tant que support, conseil et assistance pour les 36 communes de Rambouillet Territoires pour la mise à jour des données cadastrales ou des données cartographiques des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou encore l'intégration d'informations dans les bases de données.

Le service doit faire face à un certain nombre de défis, l'un d'eux étant la collecte de données fiables et à jour. Le SIG ne cesse d'évoluer avec l'introduction de nouvelles technologies, comme l'utilisation de drones pour les vues aériennes. De plus, l'IA (intelligence artificielle) fait son apparition dans les logiciels de SIG, permettant des analyses plus rapides et plus poussées.

Aujourd'hui, l'objectif à moyen terme pour le service SIG est d'acquérir une version plus récente du logiciel puis d'élargir l'accès aux données géographiques à d'autres services de l'agglomération.

Un métier aux multiples facettes

Le métier de géomaticienne associe un intérêt prononcé pour la géographie et les cartes et une expertise technique approfondie. Il est nécessaire de manipuler les données avec rigueur pour en tirer les informations précieuses mais également être capable de comprendre les besoins des différents services ou des communes pour leur fournir les données ou les conseils les plus adaptés.

La gestion de données géographiques requiert de nombreuses compétences, de l'analyse de données à la cartographie, en passant par la gestion de bases de données et la sémiologie graphique (ensemble des règles régissant la construction d'un système de signes permettant la traduction graphique d'une information, afin de la rendre compréhensible).

Avec l'évolution rapide des technologies, il faut également être curieux, adaptable et prêt à apprendre en permanence.

La direction des finances

La direction des finances joue un rôle central dans la gestion des finances communautaires. Ses missions s'articulent autour de la comptabilité - suivi des recettes et des dépenses -, de la régie et du budget. Présentation.

La direction des finances intervient sur le budget de Rambouillet Territoires (composé d'un budget principal et de six budgets annexes) ainsi que sur les budgets d'établissements autonomes : le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) et l'Office de tourisme. Ses missions s'articulent autour de plusieurs volets.

Le secteur comptabilité comprend quatre gestionnaires comptables. Côté dépenses, ils interviennent sur l'ensemble du processus : de la validation des bons de commande au mandatement des dépenses envoyées pour paiement au trésor public, en passant par la collecte des pièces justificatives auprès des services. Pour les recettes, ils valident les engagements des recettes des services et s'assurent des justificatifs fournis pour émettre les titres de recettes. Ils régularisent également des opérations effectuées par le trésor public : des dépenses réglées (telles que des échéances d'emprunts) et des recettes encaissées (notamment les impôts directs locaux et les dotations de l'État). Chaque gestionnaire comptable suit un portefeuille de services, tels que les bâtiments, les services ressources et l'Office de tourisme ou l'eau/assainissement ou encore les services des sports et de la culture.

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

17-12-2025 08:44

<https://www.rt78.fr/agglo/en-coulisses>

Rattachée depuis 2024 à la direction des finances, la régie de recettes centralisée encaisse les recettes des deux piscines communautaires et des deux établissements du conservatoire. Les deux régisseurs titulaire et suppléant de cette régie agissent en étroite collaboration avec le trésor public et ont un lien fonctionnel avec les intervenants des sous-régies mises en place pour chacun des quatre points d'encaissement. Tous deux doivent s'assurer du bon fonctionnement quotidien des sous-régies (respect des procédures et de la sécurisation des encaissements), effectuer des contrôles (vérification des facturations et sommes encaissées) et centraliser les opérations comptables (réaliser les virements et suivre les opérations du compte de la régie, consolider les pièces justificatives, préparer le traitement des impayés). Ils jouent également un rôle de conseil et de formation auprès des différents intervenants y compris ceux d'autres régies telles que celles de l'Office de tourisme et du CIAS, afin de favoriser une montée en compétences et une professionnalisation de la fonction de régisseur.

Enfin, la partie budgétaire suit plusieurs étapes. Une lettre de cadrage est d'abord rédigée avant l'été, puis envoyée aux services après présentation à la direction générale et au vice-président délégué aux finances et au budget. Ensuite, les services préparent leurs demandes budgétaires pour la fin septembre. Une réunion de travail avec chaque direction est prévue pour vérifier la cohérence des demandes. Des réunions de présentation budgétaires sont organisées par la direction des finances en présence de la direction générale, de l'élu concerné, du vice-président délégué aux finances et au budget et des chefs de service. En fin d'année, des réunions d'arbitrages permettent de finaliser le budget. La clôture du budget précédent détermine les résultats attendus par la communauté d'agglomération, notamment la part d'autofinancement et le recours éventuel aux emprunts. Le budget est ensuite élaboré en tenant compte des ajustements du président de Rambouillet Territoires et du projet de loi de finances de l'État. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est rédigé, présenté en commission finances, au bureau communautaire puis au conseil communautaire. Le budget est soumis au vote avant le 15 avril de chaque année (sauf exceptions réglementées).

L'entretien des piscines

Chaque jour, des centaines d'usagers franchissent les portes du centre aquatique des Fontaines et de la piscine des Molières grâce au travail titan esque effectué en coulisses. Garantir une qualité d'eau irréprochable, maintenir le bon fonctionnement des installations, assurer la propreté des lieux : autant de tâches essentielles. Focus sur l'entretien du centre aquatique des Fontaines.

La propreté de l'eau, une obligation sanitaire

La qualité de l'eau de baignade constitue l'une des priorités du fonctionnement d'une piscine publique. Maintenir sa transparence, éliminer les impuretés ou encore détruire le maximum de micro-organismes pathogènes sont autant de défis auxquels doivent faire face les équipes techniques quotidiennement. Pour cela, l'eau doit être à la fois désinfectée et désinfectante.

Conformément au Code de la santé publique, l'eau des bassins doit respecter un certain nombre de conditions, comme un pH compris entre 6,9 et 7,7. Des contrôles sont effectués deux fois par jour. Des photomètres portables permettent aux agents de mesurer la qualité de l'eau (chlore et

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

17-12-2025 08:44

<https://www.rt78.fr/agglo/en-coulisses>

pH). Ces données sont notées dans un cahier de suivi qui peut être consulté par l'agence régionale de santé (ARS) lors de contrôles inopinés. Chaque bassin (pataugeoire, pédiluve, bassin d'apprentissage, bassin des 25 mètres, bassin des 50 mètres, jeux extérieurs) dispose d'un circuit indépendant.

Une maintenance continue et invisible

Les agents techniques prennent leur poste deux heures avant l'ouverture au public. Deux types de métiers sont mobilisés : les techniciens, en charge des équipements, et les vestiairistes qui assurent la propreté des espaces collectifs. La polyvalence est encouragée, accompagnée d'une montée en compétences. Ainsi, chaque technicien peut réaliser les tâches d'un vestiairiste et inversement. Les nouveaux agents sont formés sur le terrain par leurs collègues.

Des procédures écrites détaillent étape par étape les différentes tâches à effectuer. Les agents techniques débutent la journée par un tour complet des installations techniques dans les sous-sols : vérification des pompes, relevés des paramètres physico-chimiques et surveillance du matériel. En parallèle, d'autres agents opèrent le nettoyage minutieux des plages (surfaces aménagées aux abords des bassins), des douches, des vestiaires, du hammam, du sauna, des salles de musculation et de l'accueil.

Chaque poignée, bouton pousoir ou casier est également désinfecté. Un robot nettoyeur passe régulièrement au fond des bassins pour éliminer les dépôts. En période scolaire, le nettoyage est effectué après chaque classe avec une désinfection intégrale des cabines. Une dernière vérification est faite en fin de journée afin d'assurer la continuité. Les agents travaillent en roulement, garantissant une présence technique de 7h à 22h, avec des plannings souples permettant de pallier les absences imprévues. La cohésion de l'équipe contribue au bon fonctionnement des équipements et à une baignade des usagers en toute sécurité.

Des vidanges annuelles obligatoires

Outre l'entretien quotidien, un arrêté ministériel du 7 avril 1981 impose une vidange au moins une fois par an. Cette opération permet non seulement le renouvellement total de l'eau, mais aussi le nettoyage approfondi des parois des bassins et la réalisation d'éventuelles réparations. Chaque bassin est ainsi vidé une fois par an, en-dehors des périodes scolaires afin de ne pas perturber les accueils de groupes. La durée de cette opération varie selon la taille du bassin : une semaine pour le bassin des 25 mètres, 15 jours pour le bassin des 50 mètres. La vidange consiste à vider le bassin en relâchant les eaux dans le réseau d'évacuation des eaux usées.

Une fois le bassin totalement vidé, les agents procèdent au nettoyage complet des parois, goulottes (qui permettent le déversement de l'eau en surplus), filtres, lignes d'eau (séparations des couloirs de nages), fonds et plages à l'aide de nettoyeurs haute pression. C'est également l'occasion de vérifier les éléments techniques, faire les réparations ou remplacer certaines pièces. Ensuite, le bassin est rempli, l'eau traitée et chauffée et les mesures de qualité sont relancées avant la réouverture.

En chiffres :

- ▶ 11 personnes pour l'entretien et la maintenance du centre aquatique Les Fontaines et de la piscine des Molières
- ▶ 800 m³ d'eau dans le bassin de 25 mètres*
- ▶ 2 300 m³ d'eau dans le bassin de 50 mètres*
- ▶ 25 000 € coût annuel du traitement de l'eau*
- ▶ 68 h pour vider le bassin de 50 mètres*
- ▶ 1 h 20 temps nécessaire à 1 personne pour nettoyer les plages*
- ▶ 45 min temps nécessaire à 1 personne pour contrôler les installations en sous-sol*

*pour le centre aquatique *Les Fontaines*

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

17-12-2025 08:44

<https://www.rt78.fr/agglo/en-coulisses>